

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 29 novembre 2023

Nombre de membres en exercice : **64**
Nombre de présents : **38**
Nombre de représentés : **14**
Nombre d'absents : **12**

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, LE VINGT NEUF NOVEMBRE à 14 h 00, le Conseil Communautaire s'est réuni au siège du TCO, salle du Conseil Communautaire, à Le Port, après convocation légale, sous la présidence de **M. Emmanuel SERAPHIN, Président.**

Secrétaire de séance : Mme Laetitia LEBRETON

OBJET

AFFAIRE N°2023_110_CC_9
Tarifification du transport à la demande
(TAD) nocturne du Territoire de l'Ouest

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :

M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Denise DELAVANNE - M. Alexis POININ-COULIN - M. Salim NANA-IBRAHIM - Mme Pascaline CHEREAU-NEMAZINE - M. Jean-Philippe MARIE-LOUISE - Mme Melissa PALAMA-CENTON - M. Julius METANIRE - Mme Marie-Bernadette MOUNIAMA-CUVELIER - M. Jean-Noel JEAN-BAPTISTE - Mme Laetitia LEBRETON - M. Dominique VIRAMA-COUTAYE - Mme Marie-Anick FLORIAN - M. Michel CLEMENTE - Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR - Mme Helene ROUGEAU - M. Yann CRIGHTON - Mme Lucie PAULA - M. Gilles HUBERT - Mme Jocelyne CAVANE-DALELE - Mme Marie-Josée MUSSARD-POLEYA - M. Maxime FROMENTIN - M. Philippe ROBERT - Mme Florence HOAREAU - M. Henry HIPPOLYTE - Mme Catherine GOSSARD - M. Jean-Claude ADOIS - Mme Jasmine BETON - M. Armand MOUNIATA - M. Fayzal AHMED-VALI - Mme Danila BEGUE - M. Bruno DOMEN - Mme Marie ALEXANDRE - Mme Brigitte DALLY - M. Jacky CODARBOX - Mme Marie-Annick HAMILCARO - M. Daniel PAUSE - M. Jean-Bernard MONIER

Nombre de votants : 52

NOTA :

Le Président certifie que :

- la convocation a été faite le :
23 novembre 2023

- date d'affichage et de publication de la liste
des délibérations au plus tard le
06/12/2023

ÉTAIENT ABSENT(E)S :

M. Tristan FLORIAN - M. Guylain MOUTAMA-CHEDIAPIN - Mme Mireille MOREL-COIANIZ - M. Alain BENARD - Mme Eglantine VICTORINE - M. Karl BELLON - M. Philippe LUCAS - Mme Jacqueline SILOTIA - M. Rahfick BADAT - Mme Armande PERMALNAICK - Mme Jocelyne JANNIN - M. Jean François NATIVEL

ÉTAIENT REPRÉSENTÉ(E)S :

Mme Huguette BELLO procuration à M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Mélissa COUSIN procuration à M. Michel CLEMENTE - Mme Suzelle BOUCHER procuration à Mme Helene ROUGEAU - Mme Virginie SALLE procuration à M. Jean-Noel JEAN-BAPTISTE - M. Irchad OMARJEE procuration à M. Salim NANA-IBRAHIM - M. Perceval GAILLARD procuration à Mme Denise DELAVANNE - Mme Isabelle CADET procuration à Mme Lucie PAULA - Mme Vanessa MIRANVILLE procuration à M. Jean-Bernard MONIER - Mme Amandine TAVEL procuration à M. Gilles HUBERT - M. Olivier HOARAU procuration à M. Armand MOUNIATA - Mme Annick LE TOULLEC procuration à Mme Jasmine BETON - Mme Brigitte LAURESTANT procuration à Mme Catherine GOSSARD - M. Pierre Henri GUINET procuration à M. Bruno DOMEN - M. Josian ACADINE procuration à Mme Jocelyne CAVANE-DALELE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 NOVEMBRE 2023

AFFAIRE N°2023 110 CC 9 : TARIFICATION DU TRANSPORT À LA DEMANDE (TAD) NOCTURNE DU TERRITOIRE DE L'OUEST

Le Président de séance expose :

Contexte

Afin de répondre à un besoin de transport nocturne pour les usagers, le Territoire de l'Ouest va mettre en place prochainement son transport à la demande (TAD) de nuit, **en expérimentation de 6 mois sur la Commune de Saint-Paul.**

Pour rappel, voici les principes de fonctionnement :

- Transport réservé aux usagers majeurs ;
- Fonctionnement du lundi au dimanche (+jours fériés) de 20h à 3h du matin ;
- 2 véhicules mobilisés sur cette plage horaire identifiés à l'aide d'une plaque mentionnant « TAD de nuit – Kar'Ouest » et équipés de tablettes permettant la mise à jour des courses ;
- 3 secteurs desservis avec des déplacements possibles entre :
 - 1 véhicule reliant les arrêts des secteurs 1 et 3 (aller et retour)
 - 1 véhicule reliant les arrêts des secteurs 2 et 3 (aller et retour)
- Une présence d'accompagnateurs sur les horaires les plus tardifs (à partir de 23h30) pour assurer la sécurité des usagers.

Reste alors à déterminer quelle tarification sera à appliquer pour ce mode de transport, plus couteux puisque son expérimentation de 6 mois est chiffrée à **environ 140 000 € pour la collectivité.**

Benchmark des tarifications sur des TAD aux horaires décalés

Plusieurs communes, notamment dans l'Hexagone, proposent un service similaire à celui que le Territoire de l'Ouest s'apprête à mettre en place.

Pour comparaison, voici différents exemples de tarifications à l'unité mises en place pour ces services :

Commune	Type de TAD	Tarification réseau classique	Tarification TAD
Arcachon	TAD de nuit	1 €	2,5 €
La Rochelle	TAD de nuit	1,3 €	8€ / 10€ / 12€ (selon zone)
Le Havre	TAD de nuit	1,8 €	1,8 €
Dunkerque	TAD de nuit	Gratuit	2 €
Avignon	TAD soirée et matin	1,4 €	1,4 €
Nancy	TAD matin (4h45-6h)	1,5 €	1,5 €
Le Mans	Lignes de nuit	1,5 €	1,5 €
Quimper	TAD matin (5h45-6h45)	1,5 €	1,5 €
Brive	TAD soirée et matin	1 €	1 €
Mâcon	TAD soirée et matin	1,3 €	1,3 €
Roanne	TAD soirée et matin	1,35 €	1,35 €

Pour les titres unité, si certaines AOM ont fait le choix d'une tarification idiosyncrasique, contrario, font le choix d'appliquer une tarification supérieure qui peut facilement se justifier par les coûts élevés du transport de nuit (majoration heures de nuit, présence d'accompagnateurs, etc.).

Ces différentes possibilités de tarification s'appliquent également aux abonnements. Il est tout de même préférable, lorsque le tarif de l'abonnement est supérieur au réseau classique, d'accorder une réduction aux abonnés du réseau de journée.

Précisons enfin que compte tenu de la nécessité de réservation, **aucun titre ne sera vendu à bord.**

Scénario proposé

Afin de limiter les risques liés aux coûts d'exploitation, plus élevés pour ce service spécifique, il est proposé d'appliquer la tarification suivante :

Titre unité (valable pour 1 aller)	Tarif
Réseau Kar'Ouest	1,60 €
TAD de nuit	5,00 €

Abonnement mensuel (trajets illimités)	Tarif
Réseau Kar'Ouest	40,00 €
TAD de nuit plein tarif (non abonné au réseau classique)	40,00 €
TAD de nuit tarif réduit (abonné au réseau classique)	20,00 €

Le TAD se voulant être un service public accessible au plus grand nombre, **il n'est pas conseillé de pratiquer des tarifs supérieurs se rapprochant de celui des taxis/VTC** (se situant entre 20€ et 30€ par trajet) qui seraient perçus de façon négative par les futurs usagers du service et qui n'irait pas dans le sens du développement de cette prestation à la demande.

Également, pour une meilleure lisibilité, il est peu conseillé de procéder à une tarification différenciée par secteur, plus complexe à mettre en place.

Si cette proposition est validée, **un passage en conseil communautaire sera nécessaire afin de faire valider la nouvelle grille tarifaire.**

Les différents retours sur cette expérimentation permettront d'ajuster si besoin les décisions prises au lancement, tant au niveau de la tarification que dans l'offre proposée.

Cette proposition a été validée en conférence des Maires du 31/10/2023.

A reçu un avis favorable en Commission Mobilités du 06/10/2023.

Envoyé en préfecture le 05/12/2023

Reçu en préfecture le 05/12/2023

Publié le

ID : 974-249740101-20231205-2023_110_CC_9-DE



LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Ouï l'exposé du Président de séance,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :

- **VALIDER la tarification à appliquer au transport à la demande de nuit ;**
- **AUTORISER le Président à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.**

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Communauté d'Agglomération TCO

Fait à Le Port, le
Le Président de séance
Emmanuel SERAPHIN
Président